

Déroulement de la formation théorique

La préparation au code de la route vous permet d'acquérir et de consolider les connaissances nécessaires à la réussite de l'épreuve théorique, mais également à votre future conduite.

Vous pouvez vous entraîner en ligne ou directement dans la salle de code, à l'aide des supports pédagogiques que nous mettons à votre disposition.

L'inscription à l'examen du Code est effectuée directement par vos soins, auprès du centre agréé de votre choix.



Comment s'inscrire à l'examen ?

Vous pouvez réserver votre examen en ligne ou par téléphone, auprès de l'organisme agréé de votre choix. Pensez à vous munir de votre numéro NEPH.



Depuis le 1er juillet 2026, vous devez réserver votre examen au plus tard la veille de la date souhaitée. Il n'est plus possible de vous présenter à un examen sans rendez-vous ou de réserver une session pour le jour même.



Que devez-vous apporter le jour de l'examen ?

Pensez à vous munir de :

- votre convocation à l'examen ;
- votre attestation d'inscription ou, à défaut, votre numéro NEPH ;
- un titre d'identité en cours de validité et en bon état : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour ;
- un moyen de paiement pour régler les frais d'examen de 30 €.



Comment récupérer vos résultats ?

Vous serez informé par e-mail, généralement dans les 24 heures suivant votre examen, de la disponibilité de vos résultats.

Vous devrez ensuite vous connecter à votre espace personnel sur le site du centre dans lequel vous avez passé votre examen afin de les consulter.



En cas d'échec

Pas d'inquiétude ! En cas d'échec, vous pouvez réserver une nouvelle session dès le lendemain, sous réserve des disponibilités proposées par le centre d'examen.

Déroulement de la formation pratique

Les leçons de conduite sont programmées en fonction de vos disponibilités et des nôtres.

Les leçons pratiques sont généralement d'une durée de 1 heure en début de formation, puis peuvent être réalisées sur 2 heures, selon votre progression et vos besoins.

Les leçons de conduite débutent et se terminent au 13 rue Caulaincourt — 75018 Paris, à l'adresse de notre auto-école.

La formation pratique vous permet d'acquérir progressivement les différentes compétences nécessaires à une conduite autonome et sécurisée, notamment :

- la maîtrise du véhicule ;
- l'installation au poste de conduite ;
- le démarrage, l'arrêt et les changements de vitesse ;
- la maîtrise de la trajectoire ;
- l'observation et la prise d'informations ;
- l'adaptation de l'allure ;
- le respect des distances de sécurité ;
- le franchissement des intersections et des carrefours ;
- la circulation en agglomération ;
- la circulation sur les voies rapides ;
- les manœuvres ;
- l'anticipation et l'analyse des situations ;
- l'autonomie dans la conduite.

Votre progression est suivie tout au long de votre formation afin d'identifier les compétences acquises et celles qui restent à travailler.

Préparation au passage de l'examen pratique

Lorsque vous avez atteint le niveau de compétence nécessaire à votre présentation à l'examen, une préparation spécifique à l'épreuve pratique peut être réalisée.

Cette préparation est programmée une fois qu'une date d'examen vous a été attribuée.

Elle permet de vous préparer dans des conditions proches de celles de l'épreuve, notamment de revoir les différentes situations susceptibles d'être rencontrées lors de l'examen, les manœuvres, les vérifications ainsi que les règles de sécurité.

Ces séances ne sont pas obligatoires, mais sont fortement conseillées. Votre enseignant pourra vous conseiller, en fonction de votre niveau et de vos besoins, de réaliser une, deux ou trois séances de préparation d'une durée de 3 heures chacune.

Documents et conditions de présentation à l'examen

Convocation à l'examen pratique

Lorsque nous recevons la date de votre examen pratique, nous vous informons de la date et de l'heure du rendez-vous.

Le départ se fait toujours depuis l'auto-école. L'heure du départ vous est communiquée lors de l'information relative à votre examen et fait également l'objet d'un rappel par message la veille de l'épreuve.

Vous êtes accompagné par un enseignant de l'établissement jusqu'au centre d'examen. Ce dernier assure votre accompagnement jusqu'au centre d'examen, mais n'intervient pas dans l'évaluation réalisée par l'examineur.

Que devez-vous apporter le jour de l'examen ?

Le jour de l'examen pratique, vous devez obligatoirement être muni d'un titre d'identité en cours de validité et en bon état, permettant de justifier votre identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour.

Vous pouvez consulter la liste complète des documents acceptés dans [l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire.](#)

Les candidats en conduite accompagnée (AAC) doivent également présenter à l'inspecteur leur attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Vous devez respecter l'heure de rendez-vous qui vous a été communiquée et vous présenter dans les conditions indiquées.

⚠ *Tout retard, ainsi que l'absence ou la non-validité de l'un des documents exigés, peut entraîner l'annulation de l'examen.*

En cas d'empêchement

Si vous devez annuler votre présentation à l'examen, vous pouvez nous en faire la demande.

Si l'annulation est effectuée au moins 7 jours avant la date prévue, nous pourrions vous inscrire sur un autre créneau disponible sans délai de présentation.

Si l'annulation est effectuée 6 jours ou moins avant la date prévue, un délai de présentation de 30 jours à compter de la date de réservation annulée vous sera appliqué

Résultats de l'examen et en cas d'échec



Comment récupérer vos résultats ?

Vous serez informé par e-mail, généralement le lendemain de votre examen, de la disponibilité de vos résultats.

Vous devrez ensuite vous connecter à votre espace Rendez-Vous Permis afin de les consulter.

✗ En cas d'échec

Pas d'inquiétude ! En cas d'échec, vous pouvez demander une nouvelle date d'examen.

Un délai de représentation vous est attribué en fonction du nombre de points obtenus lors de votre examen.

Une nouvelle place d'examen vous sera attribuée à l'issue de ce délai, sous réserve des places disponibles.